



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 03 octobre 2017

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation Territoriale de Metz

La responsable de l'unité police de l'eau

à

Affaire suivie par Antoine SCHWARTZ
antoine.schwartzr@moselle.gouv.fr
03 87 28 30 87

Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine
à l'attention de Madame Rosellne BERRY
3 rue Robert SCHUMANN
57400 SARREBOURG

Objet : Dossier de déclaration concernant : Les travaux de restauration et de préservation des cours d'eau du Gailbach et du Dimmerbach sur le ban communal d'OBERGAILBACH.

Réf : AS/SGMS

P.J : – 1 récépissé de déclaration
– 1 fiche descriptive des travaux

Madame,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

- **Le projet de restauration et de préservation des cours d'eau du Gailbach et du Dimmerbach sur le ban communal d'OBERGAILBACH.**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **26 septembre 2017**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57- 2017 - 00421**
- Dossier réalisé par : **Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine**

Je vous précise que votre dossier est complet et régulier sur le fond au titre de la «Loi sur l'Eau», et je vous prie de trouver ci-joint le **«récépissé de déclaration»** clôturant son instruction administrative. Dès lors, vous **pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Copie transmise pour information :

- AFB – Patrice MULLER
- Mairie d'Obergailbach

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

VALÉRIE ANTOINE POTIER

